

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 627

29 juin 2005

SOMMAIRE

Big Time S.A., Walferdange	30095	Jafra S.A., Luxembourg	30076
Biophysiomics Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	30057	Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxembourg	30053
Capet S.A.H., Luxembourg	30087	L.B.E., Loisir & Bien Etre, S.à r.l., Lamadeleine ..	30086
Codess, S.à r.l., Luxembourg	30092	Losi S.A.H., Luxembourg	30081
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30063	Losi S.A.H., Luxembourg	30082
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30063	Mezzarive Finance S.A., Luxembourg	30076
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30063	Parque D. Pedro 1 B.V., S.à r.l., Luxembourg ...	30093
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30063	Parque D. Pedro 1 B.V., S.à r.l., Luxembourg ...	30095
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30063	Postres S.A.	30049
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30064	Researches and International Communications S.A., Luxembourg	30055
Comapp, S.à r.l., Bascharage	30064	Schely, S.à r.l., Mamer	30096
Comptages S.A., Esch-sur-Alzette	30050	Schely, S.à r.l., Mamer	30096
Duparfi S.A., Luxembourg	30070	Stonebridge Group S.A., Luxembourg	30058
Fondation du Mérite Européen, A.s.b.l.	30050	T.T.I., (Terrestrial Technology International) S.A., Esch-sur-Alzette	30073
Fondex Holding S.A., Luxembourg	30086	T.T.I., (Terrestrial Technology International) S.A., Esch-sur-Alzette	30071
Géoplâtre, S.à r.l., Luxembourg	30069	Tensor Property Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	30064
H & Q International S.A., Luxembourg	30055	Tjust Associates S.A., Luxembourg	30079
Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30087	U.A.I. (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxembourg ...	30083
Hubbell Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	30092	U.A.I. (Luxembourg) III, S.à r.l., Luxembourg ...	30085
International Media Productions, S.à r.l., Luxem- bourg	30093	Yorkshire Services Luxembourg S.A., Strassen ..	30062
International Media Productions, S.à r.l., Luxem- bourg	30093		
Jafra S.A., Luxembourg	30073		

POSTRES S.A., Société Anonyme (liquidée).

R. C. Luxembourg B 90.224.

La société POSTRES S.A. ayant été liquidée en date du 31 décembre 2004, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 13 décembre 2002 entre la société POSTRES S.A. et SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

C. Bitterlich / J.-P. Reiland

Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2005, réf. LSO-BB06121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018875.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

COMPTAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
R. C. Luxembourg B 43.700.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05553, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

Signature.

(017205.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2005.

FONDATION DU MERITE EUROPEEN, Association sans but lucratif.**COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2003 (en euros)**

Charges	Montant		Produits	Montant	
	2003	2002		2003	2002
1 frais de secrétariat		3.306,63	1 dons divers	1.270,00	1.020,00
frais de bureau	1.007,43				
médailles	155,00		2 subsides	6.000,00	0,00
brochures	1.566,70		(ministère de la culture)		
installation internet et					
abo.	40,00		3 studio	6.445,27	5.453,69
frais festivités / Salle . . .	537,50		(loyer)		
2 autres frais de gestion . .	1.695,32	1.895,98	4 intérêts	133,25	191,17
impôt foncier	15,80		livret d'épargne	114,81	
frais d'électricité et de			comptes courants	18,44	
gaz	264,18				
frais généraux résidence	1.018,09		5 autres produits	0,00	3,10
enregistrement bilan . . .	360,00		(remb. recette commu-		
frais d'arrêté de compte	37,25		nale)		
			perte de l'exercice . . .		673,38
bénéfice de l'exercice . .	8.846,57				
Total:	13.848,52	7.341,34	Total:	13.848,52	7.341,34

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

Actif	Montant		Passif	Montant	
	2003	2002		2003	2002
1 immobilisé			1 réserves au premier		
appartement (siège			janvier	97.851,87	98.525,25
social)	86.762,73	86.762,73			
actif circulant			2 caution studio	495,79	495,79
CCP	7.334,31				
BCEE	1.488,65	8.822,96			
BCEE livret d'épargne	11.608,54	7.493,73			
résultat de l'exercice		673,38		8.846,57	
Total:	107.194,23	99.021,04	Total:	107.194,23	99.021,04

BILAN 2003

Avoirs au 01.01.2003		Avoirs au 31.12.2003	
CCPL	234,31	CCPL	7.334,31
BCEE Compte courant	3.856,89	BCEE Compte courant	1.488,65
BCEE Caisse d'épargne	7.493,73	BCEE Caisse d'épargne	11.608,54
	11.584,93		20.431,50

Compte d'Epargne 2003

Date	Compte	Libellé	Crédit	Débit	Solde
1 ^{er} janvier	Epargne	Ancien Solde	7.493,73		
19 novembre	Epargne	Virement	4.000,00		

31 décembre	Épargne	Intérêts	114,81
Total			11.608,54

Comptes des débits et crédits au 31 décembre 2003

	Débit	EUR	Crédit	EUR
Frais de secrétariat			Dons des membres	1.256,00
Médailles		155,00	Intérêts	133,25
Timbres, Mat. Bureau, Papier à lettre		1007,43		
Internet		40,00		
Brochures		1.566,70	Loyer Studio	6.445,27
Frais festivité / Salle		537,50		
Frais de gestion				
Electricité / Gaz		246,46		
Impôt foncier		15,80		
Enregistrement Bilan		360,00	Subsides (Ministère de la Culture)	6.000,00
Frais généraux résidence		1.018,09		
Frais d'arrêté de compte		37,25		
Total			Total	13.834,52

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2004

<i>Dépenses prévisionnelles</i>	<i>Montants</i>	<i>Recettes prévisionnelles</i>	<i>Montants</i>
Frais de secrétariat - Enveloppes, timbres, papier à lettres, cartes d'invitations	4.000,00	1. Dons divers	1.500,00
Frais de médailles - boitiers - diplômes	1.500,00	2. Loyer	5.950,00
Frais généraux résidence	1.800,00	3. Intérêts créditeurs	200,00
Frais liés aux Brochures en anglais et allemand et mise à jour en français	3.500,00	4. Subsides gouvernement	6.000,00
Frais liés aux manifestations	2.850,00		
Totaux (EUR)		Totaux (EUR)	
	13.650,00		13.650,00

COMPTE BCEE 2003

Date	Compte	Libellé	Crédit	Débit	Solde
1 ^{er} janvier	BCEE	Solde	3.856,89		
16 janvier	BCEE	Ville de Luxembourg 10/02		17,72	
20 janvier	BCEE	Loyer janvier 2002 - oubli	495,79		
28 janvier	BCEE	Imprimerie Saint Paul fact. 12.11.02		342,18	
28 janvier	BCEE	Fid. Européenne - avance frais		164,69	
28 janvier	BCEE	Loyer janvier 2003	495,79		
20 février	BCEE	Loyer février 2003	495,79		
21 février	BCEE	Ville Luxembourg Electricité		17,76	
24 février	BCEE	DNS Luxembourg		40,00	
24 février	BCEE	Solde don général	50,00		
24 février	BCEE	Frais de chèque-final PTAK		14,00	
20 mars	BCEE	Loyer mars 2003	495,79		
28 mars	BCEE	Ville de Luxembourg 12/02		17,81	
2 avril	BCEE	Frais de compte		1,50	
2 avril	BCEE	Intérêt crédit	5,57		
17 avril	BCEE	Impôt foncier		15,80	
22 avril	BCEE	Loyer avril 2003	495,79		
23 avril	BCEE	Ville de Luxembourg		17,85	
8 mai	BCEE	Location Villa Louvigny Fondation Henri Pensis		287,50	
13 mai	BCEE	Ville de Luxembourg - Electricité		17,89	
21 mai	BCEE	Loyer Studio mai 2003	495,79		
5 juin	BCEE	Ville de Luxembourg - Electricité		17,93	
16 juin	BCEE	Imprimerie Saint Paul fact. 12.11.02		364,54	
20 juin	BCEE	Loyer Studio juin 2003	495,79		
2 juillet	BCEE	Intérêt crédit	7,13		
2 juillet	BCEE	Frais de compte		5,50	
8 juillet	BCEE	Ville de Luxembourg		41,18	

9 juillet	BCEE	Impôt St Paul fact. 2002-20.21.5.	300,71		
9 juillet	BCEE	Frais de transfert.	2,25		
9 juillet	BCEE	Fondation Henri Pensis fact. 039/03	250,00		
9 juillet	BCEE	Frais de transfert.	2,25		
9 juillet	BCEE	Frais de virement	2,50		
22 juillet	BCEE	Loyer juillet 2003	495,79		
30 juillet	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,23		
25 août	BCEE	Imprimerie Saint Paul-Brochures	1.566,70		
25 août	BCEE	Frais de transaction	0,75		
21 août	BCEE	Loyer août 2003	495,79		
26 août	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,28		
23 septembre	BCEE	Loyer septembre 2003	495,79		
1 ^{er} octobre	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,32		
2 octobre	BCEE	Intérêt crédit.	3,55		
2 octobre	BCEE	Arrêté compte	2,00		
21 octobre	BCEE	Loyer octobre 2003	495,79		
29 octobre	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,36		
10 novembre	BCEE	Résidence Europe Frais studio	853,40		
10 novembre	BCEE	Frais de transmission	4,50		
19 novembre	BCEE	Transfert livret d'épargne.	4.000,00		
19 novembre	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,40		
20 novembre	BCEE	Enregistrement 2001 + 2002	360,00		
20 novembre	BCEE	Gravures 3 médailles + rubans.	35,00		
21 novembre	BCEE	Loyer novembre 2003	495,79		
23 décembre	BCEE	Loyer décembre 2003	495,79		
30 décembre	BCEE	Ville de Luxembourg.	19,45		
30 décembre	BCEE	Intérêt crédit.	2,19		
30 décembre	BCEE	Commission arrêté de compte	2,00		
			10.370,60	8.881,95	1.488,65

COMPTE CCPL, ANNEE 2003

Date	Compte	Libellé	Crédit	Débit	Solde
		Solde 2002	234,31		
17 janvier	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
17 février	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
17 mars	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
15 avril	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
15 mai	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
5 juin	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
5 juin	CCPL	Don Maître Welter.	20,00		
16 juin	CCPL	Frais médailles 90 EUR + 30 EUR		120,00	
15 juillet	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
18 août	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
19 septembre	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
9 octobre	CCPL	Trésorier de l'Etat	6.000,00		
15 octobre	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
17 novembre	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
15 décembre	CCPL	O.P. Beissel	50,00		
	CCPL	Deville	50,00		
Total			7.454,31	120,00	7.334,31

Rapport des Commissaires aux comptes de la FONDATION DU MERITE EUROPEEN pour l'exercice 2003

Conformément aux dispositions statutaires et dans le cadre de l'exécution de notre mandat, nous avons contrôlé les tableaux des recettes et des dépenses de l'exercice 2003 clos le 31 décembre 2003 et nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport suivant:

1) La vérification des pièces comptables a révélé une tenue correcte des tableaux qui sont en concordance avec les écritures des extraits bancaires.

2) Nous avons constaté que la somme bilantaire s'élève en fin d'exercice 2003 à un montant de 107.194,23 euros.

3) L'exercice 2003 se clôture avec un bénéfice de 8.846,57 euros.

Nous proposons donc d'accepter le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2003 tels qu'ils vous sont soumis dont nous certifions l'exactitude.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

E. Seywert / J. Vanolst

Les commissaires

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00428. – Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018695.2//185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth January.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared

JAFRA S.A. having its registered office at L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 64.013 here represented by Evelyn Maher, attorney, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg under private seal, the said proxy having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The appearing party requested the notary to state that:

I.- JAFRA S.A. is the sole actual shareholder (the «Sole Shareholder») of JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l. (the «Company»),

II.-The Sole Shareholder and the Company have agreed that the Sole Shareholder would contribute on the date hereof, and on such date the Company would accept from the Sole Shareholder in exchange of shares of the Company all of the right, title and interest of the Sole Shareholder in and to all ownership interest in VORWERK & Co. DREI GmbH with registered office at 42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Germany with nominal paid in capital of EUR 25,000.

III.- The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital by one hundred US dollars (100 USD) so as to bring it from fifteen thousand US dollars (15,000 USD) to fifteen thousand one hundred US dollars (15,100 USD) by the creation and the issue of one (1) new share of a par value of one hundred US dollars (100 USD), such share carrying a share premium of USD 47,531,792 to be allocated to a share premium account.

Second resolution

The one (1) new share has been subscribed by the Sole Shareholder and paid in as follows:

by the contribution of all ownership interest in VORWERK & Co. DREI GmbH with registered office at 42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Germany with nominal paid in capital of EUR 25,000 (the «assets»).

The assets are totalling USD 47,531,892 evidence of the value of the assets having been given to the undersigned notary by a balance sheet of VORWERK & Co. DREI GmbH dated January 27, 2005 which balance sheet signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed with which it will be registered.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the foregoing resolutions so that it reads as follows:

«The capital is fixed at fifteen thousand one hundred US dollars (15,100 USD) represented by 151 shares with a par value of one hundred US dollars (100 USD) each.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to delete the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Evaluation and expenses

For the purpose of registration, the present increase of capital and the share premium are valued at thirty-six million four hundred seventy thousand four hundred fifteen euro (EUR 36,470,415).

In relation to the contribution in kind consisting of 100% of the share capital of the company VORWERK & Co. DREI GmbH the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately ten thousand euro (EUR 10,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société JAFRA S.A., avec siège social au 382-386, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.013, représentée par M^e Evelyn Maher, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé à Luxembourg, laquelle restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- JAFRA S.A. est le seul et unique associé (l'«associé unique») de la société JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., (la «société»).

II.- Que d'un commun accord entre l'associé unique et la société, il a été convenu qu'à la date de ce jour, l'associé unique ferait apport et transférerait à la société qui accepte, tous ses avoirs, titres et actions détenus dans la société VORWERK & CO. DREI GmbH avec siège social à D-42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Allemagne, avec un capital social souscrit de EUR 25.000.

III.- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de cent dollars US pour le porter de son montant actuel de quinze mille dollars US (USD 15.000) à quinze mille cent dollars US (USD 15.100) par la création et l'émission d'une (1) part nouvelle d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100) chacune, assortie d'une prime d'émission de quarante-sept millions cinq cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-douze dollars US (USD 47.531.792) affectée à un poste de primes d'émission.

Deuxième résolution

La nouvelle part sociale a été souscrite par l'associé unique et libérée comme suit:

par un apport en nature de l'intégralité de la participation de l'associé unique dans la société VORWERK & Co. DREI GmbH avec siège social à D-42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Allemagne, avec un capital social souscrit de EUR 25.000 («les avoirs»).

L'actif net total s'élève à quarante-sept millions cinq cent trente et un mille huit cent quatre-vingt-douze dollars US (USD 47.531.892) ainsi qu'il résulte d'un bilan de VORWERK & Co. DREI GmbH arrêté à la date du 27 janvier 2005, lequel après avoir été signé ne varietur par le notaire instrumentaire et le comparant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital est fixé à quinze mille cent US dollars (15.100 USD) représenté par 151 parts sociales d'une valeur nominale de cent US dollars (100 USD) chacune.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de supprimer le second paragraphe de l'article 5 des statuts de la société.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la présente augmentation de capital majorée de la prime d'émission est évaluée à trente-six millions quatre cent soixante-dix mille quatre cent quinze euros (EUR 36.470.415).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à dix mille euros (EUR 10.000).

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% du capital social de la société VORWERK & Co. DREI GmbH, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Maher, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, vol. 23CS, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mars 2005.

P. Bettingen.

(019773.3/202/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

RESEARCHES AND INTERNATIONAL COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 86.077.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017325.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

H & Q INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 106.348.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société SANISTO FINANCE S.A., enregistrée sous le numéro 456.519, ayant son siège social à 24, de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,

en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005.

2) AMARO SHIPPING S.A., enregistrée sous le numéro 480079, ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée Monsieur Marc Van Hoek, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée le 25 février 2005.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de H & Q INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire,

du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières.»

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille (40.000,-) euros divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) SANISTO FINANCE S. A., préqualifiée, trois cent quatre-vingt-dix-neuf actions	399
2) AMARO SHIPPING S.A., préqualifiée, une action	1
Total: quatre cents actions	400

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille (40.000,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent cinquante (1.750,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant, les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Domenico Scarfo, consultant, né le 12 avril 1956 à CH-Celle di Bulgheria, domicilié professionnellement au 1, riva Albertolli, CH-6901 Lugano,
 - b) Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, né le 28 janvier 1965 à B-Berchem, domicilié professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,
 - c) MANAGER, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 95.614, une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau,
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
L.F.A. LuxFiduAudit, Société Civile, une société avec siège social à L-8319 Olm, 6, rue de l'Egalité.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoek, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, vol. 23CS, fol. 85, case 8. – Reçu 400 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019791.3/230/140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

BIOPHYSIOMICS HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 94.263.

M. Frédéric Hahn renonce par la présente à ses fonctions d'administrateur dans la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 15 février 2005.

F. Hahn.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2005, réf. LSO-BC01090. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019928.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

STONEBRIDGE GROUP S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 106.349.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of January.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) WISLEY S.A., R.C. Luxembourg B 57.649, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

here represented by Mr. Alain Noullet, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 13th January 2005.

2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., a stock company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of and in Luxembourg under number B 49.731, whose registered office is at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

here represented by Mr. Alain Noullet, private employee, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg, on 13th January 2005, by virtue of a proxy.

Such proxies after signature ne varietur by the attorney and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of STONEBRIDGE GROUP S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be of Class A and/or of Class B.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of a Class A Director together with a Class B Director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday in the month of June at four p.m. of each year.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) WISLEY S.A., prenamed	309
2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., prenamed	1
Total: three hundred and ten shares.....	310

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and two hundred euro (EUR 2,200.-).

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

a) as Directors of Class A:

- Mrs. Ariane Slinger, Managing director of companies, born on 26th July 1963 in Menton, France, with professional address at 1, place de Saint-Gervais, CH-1211 Geneva 1, Switzerland.

- Mr. Alain Esseiva, director of companies born on 27th July 1962 in Montevraz, with professional address at 1, place de Saint-Gervais, CH-1211 Geneva 1, Switzerland.

b) as Directors of Class B:

- ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg Limited Liability Corporation, with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

- UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg Limited Liability Corporation, with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C. Luxembourg B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the French version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) WISLEY S.A., R.C.S. Luxembourg B 57.649, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 13 janvier 2005.

2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée au Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 49.731, avec siège social à 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, employé privé, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations après signature ne varient par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STONEBRIDGE GROUP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie A et/ou de catégorie B.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 16 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2006.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) WISLEY S.A., précitée	309
2) AMICORP LUXEMBOURG S.A., précitée	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) en tant qu'administrateur de catégorie A:
 - Madame Ariane Slinger, administrateur délégué de sociétés, née le 26 juillet 1963 à Menton, France, avec adresse professionnelle au 1, place de Saint-Gervais, CH-1211 Genève 1, Suisse,
 - Monsieur Alain Esseiva, administrateur de sociétés, né le 27 juillet 1962 à Montevraz, avec adresse professionnelle au 1, place Saint-Gervais, CH-1211 Genève 1, Suisse,
 - b) en tant qu'administrateurs de catégorie B:
 - ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,
 - UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec adresse au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Noullet, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 85, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2005.

P. Bettingen.

(019792.3/202/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

YORKSHIRE SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, (anc. C & K SERVICES «LUXEMBOURG» S.A.).

Siège social: L-8040 Strassen, 3, rue le Relais.

R. C. Luxembourg B 49.991.

Il résulte d'un courrier notifié à la Société en date du 25 février 2005 que KPMG AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif depuis l'exercice comptable débutant le 24 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

KPMG AUDIT

P. Corbard

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2005, réf. LSO-BC00444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019130.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017309.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017313.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017315.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017317.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017318.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

30064

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017320.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

COMAPP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Bascharage, 8, rue de Bechel.
R. C. Luxembourg B 36.578.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2005, réf. LSO-BB05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2005.

Signature

Mandataire

(017323.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

TENSOR PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 106.351.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-third day of February.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

V.O.F. TENSOR HOLDING, a company incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Onze-Lieve-Vrouwstraat 72, 3052 Blanden (Belgium), registered with the Leuven's Trade and Companies Register under the number 870962406,

here represented by Mr. Xavier Nevez, maître en droit, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Brussels on January 24, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the Articles of Association) of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of TENSOR PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company is established for an indefinite duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partner(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 10 hereof.

Art. 3. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may become a director or a member of the board of directors in any company.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other com-

pany. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credits, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

In the event that the manager(s) determine(s) that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The corporate capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The Company's decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 6. Shares are freely transferable among partners. The share transfer inter vivos to non partners is subject to the consent expressed in an partners' meeting of at least seventy-five percent of the Company's share capital. In the case of the death of an partner, the share transfer shall be made pursuant to applicable legal provisions.

Art. 7. The Company is managed by a board of managers composed of one or several A manager(s) and one or several B manager(s). Neither the A manager(s) nor the B manager(s) need to be partners. The A manager(s) and the B manager(s) are appointed and dismissed by general meeting of partners acting on the votes of a majority of share capital, which determines their powers and the duration of their mandates. The A manager(s) and the B manager(s) may be re-elected and may be revoked ad nutum with or without cause at any time.

Towards third parties, the A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, have the most extensive powers for the ordinary administration of the Company. The A manager(s) and the B manager(s), acting jointly, may execute any act without exception (other than these acts for which a general meeting is required by law) which are deemed appropriate with regard to the object of the Company. The Company will be bound by the joint signature of at least two managers, of which one must be a B manager and one a A manager.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager of the same category as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. Meetings may further be held by way of conference call only. In any case meetings held by conference call be deemed to have taken place at the registered offices of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting. These resolutions will be deemed to have been approved at the registered offices of the Company.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 8. In carrying out their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 9.

1. If the Company is composed of a simple partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th 1915 on commercial companies are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, collective decisions are taken by ordinary general or extraordinary general meetings. The convening of general meetings is not necessary for as long as the Company has less than 25 partners. In this case, collective decisions may be taken by circular resolutions. Such resolutions shall be deemed to have been taken at the registered offices.

Every partner may take part in the collective decisions. His number of votes is equal to the number of shares which he owns and he may validly act at the meeting either in person or through a special proxy. If the Company has more than 25 partners, a general meeting must be held at least once a year during a time period determined by the articles. Extraordinary general meetings may be held under circumstances required by law.

Art. 10. Collective decisions are only valid if the votes east in their favour represent more than half of the share capital. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of partners representing three quarters of the share capital, and must be recorded by a notarial deed.

Art. 11. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 12. Every year the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the partner(s) at the registered office of the Company.

Art. 14. Five percent (5%) out of the net profit shall be placed into a legal reserve account.

This deduction ceases to be compulsory when this reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the partner(s).

1. Interim accounts are established by at least one A manager and one B manager;

2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;

3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or, in case of plurality of partners, by an extraordinary general meeting of the partners;

4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 15. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of any of the partners. The liquidation of the Company, if any, may occur accordingly to provisions of the law.

Art. 16. In the case that the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be partners and who are appointed by the partners who will specify the powers and remuneration of the liquidators.

Art. 17. If, and as long as one partner holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single partner company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended. In this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt within the present articles of incorporation, the partners refer to Luxembourg law on commercial companies dated 10th August 1915, as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares have been subscribed by V.O.F. TENSOR HOLDING, prenamed. The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of EUR 12,500.-, as was certified to the notary executing this deed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand (2,000.-) euro.

Extraordinary General Meeting

The sole partner representing the whole of the Company's share capital has forthwith resolved as follows:

1. The number of manager is fixed at three (3);

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 64.474 as A manager of the Company;

(b) MONTEREY SERVICES S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 51.100 as A manager of the Company; and

(c) Mr Frank Joseph Monstrey, company director, born on April 22, 1965, in Oostende (Belgium), with professional address at Onze Lieve Vrouwestraat 72, Blanden, B-3052, Belgium as B manager of the Company;

3. The registered office of the Company is set at L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, they proxyholder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-trois février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

V.O.F. TENSOR HOLDING, une société organisée et régie par les lois belges, ayant son siège social à Onze-Lieve-Vrouwstraat 72, 3052 Blanden (Belgique), immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Leuven (Belgique) sous le numéro 870962406,

ici représentée par M. Xavier Nevez, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 24 janvier 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendraient associés des parts sociales émises ci-après, une société à responsabilité limitée sous la raison sociale de TENSOR PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société).

Art. 2. La Société est établie pour une période indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment sur décision des associés, statuant comme en matière de modification des statuts dans les conditions édictées à l'Article 10 ci-après.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société pourra occuper les fonctions d'administrateur/gérant ou de membre de conseil d'administration/ conseil de gérance de toutes sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger peuvent être créés sur simple décision des gérants.

Au cas où les gérants estimeraient que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment conformément à l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles au regard du surplus du prix d'achat. La décision de la Société de racheter ses parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et entraînera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Un transfert de parts sociales entre vifs à un ou plusieurs non associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée des associés représentant au moins soixante quinze pour cent du capital social. En cas de décès d'un associé, le transfert des parts sociales sera réalisé conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil de gérance composé de un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B. Ni les gérants A, ni les gérants B, ne doivent être associés. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité du capital social, cette dernière déterminant leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B peuvent être réélus et peuvent être révoqués ad nutum à tout moment avec ou sans motif.

Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour assurer l'administration ordinaire de la Société. Le(s) gérant(s) A et le(s) gérant(s) B agissant conjointement peuvent exécuter tous actes, sans exception (autres que les actes pour lesquels la loi requiert une assemblée générale), qui semblent appropriés au regard de l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont un doit être un gérant A et un doit être un gérant B.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, par télécopie ou câble, télégramme ou télex, un autre gérant comme son fondé de pouvoir. Chaque gérant peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil de gérance, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à tous les participants à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres, et la participation à une réunion par de tels moyens sera assimilée à une présence physique à une telle réunion. Les réunions peuvent aussi être tenues par simple conférence téléphonique.

Les résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées lors des réunions des gérants. Ces résolutions seront considérées avoir été adoptées au siège social de la Société.

Dans ces cas, de telles résolutions ou décisions peuvent être prises expressément, soit en étant formulées dans une résolution circulaire, ou transmise par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopieur, ou par téléphone, téléconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié.

Pareille résolution écrite pourra être prise dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant tous le même contenu.

Art. 8. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle. Comme simples mandataires de la Société, ils ne sont responsables que de l'exécution correcte de leurs mandats.

Art. 9.

1. Si la Société est composée d'un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables dans une telle hypothèse.

2. Si la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises par assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. La convocation des assemblées générales n'est pas nécessaire, si la Société a moins de 25 associés. Dans ce cas, les décisions collectives peuvent être prises par résolution circulaire.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement agir en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire spécial. Si la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale devra au minimum être tenue une fois par an à la date déterminée par les Statuts. Des assemblées générales extraordinaires pourront être tenues dans les circonstances requises par la loi.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les votes exprimés en leur faveur représentent plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts, ne pourront être prises que si les votes exprimés en leur faveur représentent au moins les trois quarts du capital social et devront être enregistrés par acte notarié.

Art. 11. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, les gérants établissent les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont à la disposition de(s) l'associé(s) au siège social de la Société.

Art. 14. Il est prélevé cinq pour-cent (5%) sur le bénéfice net pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire à partir du moment où la réserve légale atteint dix pour-cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde est à la disposition des associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par au moins un gérant A et un gérant B,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 15. La Société ne sera pas dissoute par la mort, l'interdiction, la banqueroute ou l'insolvabilité d'un des associés. La liquidation de la Société, le cas échéant, sera faite conformément aux dispositions légales.

Art. 16. Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, le(s) associé(s) se réfèrent à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites par V.O.F. TENSOR HOLDINGS, prénommée. Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un versement en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à allouer au compte capital de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille (2.000,-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions qui suivent:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3);

2. Les personnes suivantes ont été nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(a) UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège sociale à L-2163 Luxembourg, 27 avenue Monterey, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.474 comme gérant A de la Société;

(b) MONTEREY SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.100 comme gérant A de la Société; et

(c) M. Frank Joseph Monstrey, administrateur de sociétés, né le 22 avril 1965 à Oostende (Belgique), dont l'adresse professionnelle est à Onze Lieve Vrouwestraat 72, Blanden, B-3052, Belgique comme gérant B de la Société;

3. Le siège social de la Société est fixé à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française: à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date sus mentionnée.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, vol. 147S, fol. 22, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2005.

A. Schwachtgen.

(019798.3/230/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

GEOPLÂTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 83.547.

Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2004

La société à responsabilité limitée GEOFOR, S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, associé unique de la société GEOPLATRE, S.à r.l., ici dûment représentée par son gérant Monsieur Giorgetti Carlo, ingénieur, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 26, rue M. Weistroffer décide:

1. d'accepter:

La démission de Monsieur Karageorgos Georgios, ingénieur, demeurant à L-3376 Leudelange, 15, Domaine Op Hals, de sa fonction de gérant administratif de la GEOPLATRE, S.à r.l., avec effet au 10 octobre 2004.

2. de nommer:

Gérant administratif de la société GEOPLATRE, S.à r.l., Monsieur Giorgetti Carlo.

Cette décision prend effet à partir d'aujourd'hui.

Luxembourg, le 10 octobre 2004.

Pour extrait conforme

C. Giorgetti

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05409. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(017444.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

30070

DUPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 58.807.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUPARFI S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 58.807, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 juillet 1997 numéro 380.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion en euros en date du 14 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 22 janvier 2002, numéro 114.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Fabienne Callot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Priscillia Villance, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur José de Sousa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront, le cas échéant, pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire et mise en conformité des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais chaque année le quatrième mercredi de juin à 10.00 heures.

L'article 16 (alinéa 1^{er}-première phrase) des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit chaque année le quatrième mercredi de juin à 10.00 heures, dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans la convocation.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: F. Callot, P. Villance, J. de Sousa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 61, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} mars 2005.

P. Bettingen.

(019945.2/202/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

T.T.I. (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL), S.A., Société Anonyme.
(anc. T.T.I. Holding (Terrestrial Technology Innovation)).
Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 96.718.

L'an deux mille cinq, le vingt et un février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T.T.I. HOLDING (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INNOVATION), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 96.718, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1249 du 25 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nadège Brossard, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding définie par la loi du 31 juillet 1929.

2) Changement de la dénomination de la société de T.T.I. HOLDING (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INNOVATION) en T.T.I. (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL) S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

3) Transfert du siège social de L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, à L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

4) Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- la création, la réalisation, l'achat et la vente des cartes géomorphologiques afin d'analyser la surface de la terre et rapports y liés, et toutes activités y relatives;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

5) Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué».

6) Modification de l'article 13 des statuts.

7) Révocation des administrateurs actuels de la société.

8) Nomination de Messieurs Gaston Kobs, Richard Ladwein et de Madame Nadège Brossard comme nouveaux administrateurs de la société et nomination de Monsieur Richard Ladwein comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leur mandat.

9) Révocation du commissaire aux comptes actuel de la société.

10) Nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société commerciale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de T.T.I. HOLDING (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INNOVATION) en T.T.I. (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL) S.A.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de T.T.I. (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL) S.A.».

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer, à L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette».

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

- la création, la réalisation, l'achat et la vente des cartes géomorphologiques afin d'analyser la surface de la terre et rapports y liés, et toutes activités y relatives;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet».

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. (dernier alinéa).** La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et les modifications ultérieures».

Septième résolution

L'assemblée décide de révoquer Messieurs Olaf Novak, Gustave Vogel, Patrick Nguyen et Konstantin Ladwein comme administrateurs de la société.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Madame Nadège Brossard, employée privée, née à Mont Saint-Martin (France) le 22 juin 1976, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- b) Monsieur Gaston Kobs, employé privé, né à Luxembourg le 28 novembre 1950, demeurant professionnellement à L-1017 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
- c) Monsieur Richard Ladwein, directeur scientifique, né à Trèves (Allemagne) le 15 juin 1952, demeurant professionnellement à D-54296 Trèves, Jakob-Schwarzkopf-Strasse, 35.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Richard Ladwein, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Dixième résolution

L'assemblée décide de révoquer la société EUROTRUST comme commissaire aux comptes de la société.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln LN1 1XG, 15, Newland, Royaume Uni, inscrite au registre des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 4261567, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Brossard, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 23 février 2005, vol. 431, fol. 66, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 février 2005.

A. Weber.

(019786.3/236/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

T.T.I. S.A. (TERRESTRIAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL), Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 96.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

(019787.3/236/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

JAFRA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.013.

In the year two thousand and five, on the twenty-seventh January.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JAFRA S.A. (the «Company») with registered office in Luxembourg, 382-386 route de Longwy registered in the Luxembourg Trade and Companies register under number B 64.013, incorporated pursuant to a deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, on the 1st April 1998, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of July 2nd, 1998 number 487, last modified pursuant to a deed of notary Paul Bettingen, of 11th May 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 801 of August 5th, 2004.

The meeting was presided by Laurent Lazard, attorney, residing in Luxembourg.

The chairman appointed Evelyn Maher, attorney, residing in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Ruth Niland, attorney, residing in Luxembourg, as scrutineer.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that all of the shares, representing 100% of the voting shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company, by an amount of two US dollars (2.- USD) so as to raise it from its present amount of one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy six US dollars (1,663,776.- USD) to one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy eight US dollars (1,663,778.- USD) by the issue of one (1) new share with a par value of two US dollars (2.- USD), together with a total issue premium of seventy-nine million ninety-nine thousand four hundred eighty US dollars (EUR 79,099,480.-).

2. Subscription of the one (1) new share by VORWERK & CO EINS GmbH, and payment in kind for the new share by contribution of all ownership interest in VORWERK & CO. DREI GmbH with registered office at 42270 Wuppertal, Muhlenweg, 17-37, Germany, with nominal paid in capital of EUR 25,000.-

3. Decision to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the foregoing resolutions so that it reads as follows:

«The corporate capital of the corporation is fixed at one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy eight US dollars (1,663,778.- USD) represented by eight hundred and thirty one thousand eight hundred and eighty nine (831,889) Class A shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.»

The meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the share capital by two US dollars (2.- USD) so as to bring it from one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy six US dollars (1,663,776.- USD) to one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy eight US dollars (1,663,778.- USD) by the creation and the issue of one (1) new share of a par value of two US dollars (2.- USD) such share carrying a share premium of seventy-nine million ninety-nine thousand four hundred eighty US dollars (USD 79,099,480.-) to be allocated to a share premium account.

Second resolution

The one new share has been subscribed by VORWERK & CO EINS GmbH and paid in as follows:

by the contribution of all ownership interest in VORWERK & CO. DREI GmbH with registered office at 42270 Wuppertal, Muhlenweg, 17-37, Germany with nominal paid in capital of EUR 25,000.- (the «assets»).

The contribution is made on the basis of the situation of the assets and liabilities of VORWERK & CO. DREI GmbH as established by a contribution in kind report of MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l., independent auditor with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg dated January 27, 2005 which concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 1 ordinary share of par value USD 2.- each to be issued at a total share premium of USD 79,099,480.-.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

This report is produced solely for the purposes of meeting your requirements and should not be used for any other purpose without our express written consent.»

Which contribution in kind report signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed with which it will be registered.

Third resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in accordance with the foregoing resolutions so that it reads as follows:

«The corporate capital of the corporation is fixed at one million six hundred and sixty three thousand seven hundred and seventy eight US dollars (1,663,778.- USD) represented by eight hundred and thirty one thousand eight hundred and eighty nine (831,889) Class A shares with a par value of two US dollars (2.- USD) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Evaluation and expenses

For the purpose of registration, the present increase of capital and the share premium are valued at sixty million four hundred sixty-nine thousand twenty-two euro (EUR 60,469,022.-).

In relation to the contribution in kind consisting of 100% of the share capital of the company VORWERK & CO. DREI GmbH the Company refers to Article 4-2 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately ten thousand euro (EUR 10,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JAFRA S.A., avec siège social à Luxembourg, 382-386, route de Longwy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 64.013, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, le 1^{er} avril 1998, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 juillet 1998 numéro 487, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, du 11 mai 2004, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 801 du 5 août 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Laurent Lazard, avocat demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Evelyn Maher, avocate demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Ruth Niland, juriste demeurant à Luxembourg.

Le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II.- Il ressort de la liste de présence, que la totalité des actions, représentant 100% des actions conférant un droit de vote, étant présentes ou représentées, la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux US dollars (2,- USD) de façon à le porter de son montant actuel d'un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-seize US dollars (1.663.776,- USD) à la somme d'un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-dix-huit US dollars (1.663.778,- USD) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD), assortie d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt US dollars (79.099.480,- USD).

2. Souscription de la nouvelle action (1) par VORWERK & CO EINS GmbH, et libération de la nouvelle action par un apport en nature de l'ensemble de sa participation dans VORWERK & CO. DREI GmbH avec siège social à 42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Allemagne, avec un capital social souscrit de EUR 25.000,-.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-dix-huit US dollars (1.663.778,- USD) représenté par huit cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf (831.889) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux us dollars (2,- USD) chacune.

Ensuite, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de deux US dollars (2,- USD) de façon à le porter de son montant actuel d'un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-seize US dollars (1.663.776,- USD) à la somme d'un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-dix-huit US dollars (1.663.778,- USD) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle action ayant une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD), assortie d'une prime d'émission d'un montant de soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt US dollars (79.099.480,- USD) à affecter à un compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

La nouvelle action a été souscrite par VORWERK & CO EINS GmbH, et libérée comme suit:

Par l'apport de la totalité de sa participation dans VORWERK & CO. DREI GmbH avec siège social à 42270 Wuppertal, Mühlenweg, 17-37, Allemagne, avec un capital social souscrit de EUR 25.000,- (les «avoirs»).

L'apport est fait sur base d'une situation comptable des actifs et passifs de VORWERK & CO EINS GmbH, telle que décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises, à savoir la société MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, daté du 27 janvier 2005, dont les conclusions sont les suivantes:

«Conclusion

Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the Contribution is at least equal to the number and value of the 1 ordinary share of par value USD 2,- each to be issued at a total share premium of USD 79.099.480,-

We have no further comment to make on the value of the Contribution.

This report is produced solely for the purposes of meeting your requirements and should not be used for any other purpose without our express written consent.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, restera annexé à la présente minute pour être soumis avec elle à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à un million six cent soixante-trois mille sept cent soixante-dix-huit US dollars (1.663.778,- USD) représenté par huit cent trente et un mille deux cent quatre-vingt-neuf (831.889) actions de catégorie A d'une valeur nominale de deux US dollars (2,- USD) chacune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.»

Evaluation et coût

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de la présente augmentation de capital majorée de la prime d'émission est évaluée à soixante millions quatre cent soixante-neuf mille vingt deux euros (EUR 60.469.021,-).

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% du capital émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport en vue de soumettre l'acte au droit fixe.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à dix mille euros (EUR 10.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, E. Maher, R. Niland, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 68, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2005

P. Bettingen.

(019948.3/202/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

JAFRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 382-386, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 64.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2005.

P. Bettingen

Notaire

(019953.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

MEZZARIVE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 103.523.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of January.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) MEZZARIVE FINANCE S.A., with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B number 103.523, incorporated by deed of the undersigned notary on the 5th of October 2004, published in the Mémorial C number 1301 of the 18th of December 2004.

The meeting is presided by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr. Alain Thill, private employee, residing at Echternach.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Marta Kozinska, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy-holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1) Amendment of article 6 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their category, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.»

2) Amendment of article 9 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B or by the sole signature of a managing director, without prejudice to special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

3) Appointment of Mr. Alain Paul Robert Driancourt, company director, born on December 5, 1949 in Paris (France), residing in CH-1183 Bursins/Vaud, En Cornaud (Switzerland), as director of the category A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010 and confirmation of his mandate as chairman of the board of directors.

4) Appointment of Mr. Patrick Willi, company director, born on March 30, 1957 in Mosen (Switzerland), residing in CH-1211 Geneva, 3, Cours de Rive, (Switzerland), as director of the category A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.

5) Appointment of the private limited company BAC MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as director of the category B until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.

6) Sundry.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting decides to amend article 6 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either of the category A or of the category B, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their category, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.»

Second resolution

The meeting decides to amend article 9 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B or by the sole signature of a managing director, without prejudice to special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Third resolution

The meeting decides to appoint Mr. Alain Paul Robert Driancourt, company director, born on December 5, 1949 in Paris (France), residing in CH-1183 Bursins/Vaud, En Cornaud (Switzerland), as director of the category A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010 and confirms his mandate as chairman of the board of directors.

Fourth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Patrick Willi, company director, born on March 30, 1957 in Mosen (Switzerland), residing in CH-1211 Geneva, 3, Cours de Rive (Switzerland), as director of the category A until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.

Fifth resolution

The meeting decides to appoint the private limited company BAC MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, with its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, as director of the category B until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEZZARIVE FINANCE S.A., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.523, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C numéro 1301 du 18 décembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marta Kozinska, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur catégorie, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

2) Modification de l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

3) Nomination de Monsieur Alain Paul Robert Driancourt, administrateur de société, né le 5 décembre 1949 à Paris (France), demeurant à CH-1183 Bursins/Vaud, En Cornaud (Suisse), comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 et confirmation de son mandat de président du conseil d'administration.

4) Nomination de Monsieur Patrick Willi, administrateur de société, né le 30 mars 1957 à Mosen (Suisse), demeurant à CH-1211 Genève, 3, Cours de Rive (Suisse), comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

5) Nomination de la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

6) Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, de la catégorie A ou de la catégorie B, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur catégorie, leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A avec un administrateur de la catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Alain Paul Robert Driancourt, administrateur de société, né le 5 décembre 1949 à Paris (France), demeurant à CH-1183 Bursins/Vaud, En Cornaud (Suisse), comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010 et confirme son mandat de président du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Willi, administrateur de société, né le 30 mars 1957 à Mosen (Suisse), demeurant à CH-1211 Genève, 3, Cours de Rive (Suisse), comme administrateur de la catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur de la catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, M. Kozinska, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2005, vol. 530, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2005.

J. Seckler.

(019907.3/231/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

TJUST ASSOCIATES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 67.935.

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TJUST ASSOCIATES S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, on 24th December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Memorial») of 23rd March 1999, number 194. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 13th December 2004 by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Maître Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as scrutineer Mr. Stéphane Owczarek, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholder represented and the number of shares held by him are shown on the attendance list. The said list as well as the proxies signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be filed together therewith with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that all shares in issue are represented at the present general meeting and that the shareholder declares himself duly informed of the agenda, so that the Meeting is validly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Restructuring of the share capital of the Company by reducing the current number of shares in issue in the Company i.e one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) to twenty-four thousand eight hundred (24,800).

2. Consequential amendment of the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

«The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares without a par value, all such shares being fully paid up.»

After deliberation, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to reduce the current number of shares in issue in the Company i.e. one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) to twenty-four thousand eight hundred (24,800).

Second resolution

The Meeting resolved to amend in consequence the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company to be read as follows:

«The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000 EUR) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares without a par value, all such shares being fully paid up.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company resulting from the foregoing are estimated at one thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TJUST ASSOCIATES S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 24 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 23 mars 1999, numéro 194. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 13 décembre 2004 par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée fut présidée par Maître Sophie Laguesse, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire, Maître Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président désigna comme secrétaire, Monsieur Stéphane Owczarek, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. L'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations signées par le mandataire, le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire instrumentant seront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que l'actionnaire déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Restructuration du capital social de la Société par la réduction du nombre actuel d'actions en émission dans la Société, à savoir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) à vingt-quatre mille huit cents (24.800).

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions sans valeur nominale, toutes ces actions étant entièrement libérées.»

Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de réduire le nombre actuel d'actions en émission dans la Société, à savoir un million deux cent cinquante mille (1.250.000) à vingt-quatre mille huit cents (24.800).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 EUR) représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions sans valeur nominale, toutes ces actions étant entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à ce qui précède sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties ci avant, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Laguesse, K. Panichi, S. Owczarek, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2004, vol. 430, fol. 1, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 février 2005.

H. Hellinckx.

(020090.2/242/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LOSI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.159.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LOSI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 675 du 22 septembre 1998. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 851 du 21 novembre 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 1.000.000,- avec ou sans émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 janvier 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 1.000.000,- (un million d'euros), avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé et pour procéder à l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non dans le cadre du capital autorisé avec le pouvoir de supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé ou lors de l'émission d'obligations convertibles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Art. 5. «Le capital souscrit est fixé à EUR 75.000,- (soixante-quinze mille euros) représenté par 750 (sept cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 24 janvier 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 janvier 2005, vol. 430, fol. 40, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005.

H. Hellinckx.

(020108.2/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

LOSI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 65.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020111.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 20,000.-.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.944.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth day of January.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,
here represented by Mr. Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on January 26, 2005.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. is the sole shareholder of U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, pre-named, on December 23, 2004, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to bring it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) to forty thousand United States dollars (USD 40,000.-) by the issuance of four hundred (400) new shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe the new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of all of its assets and liabilities. This contribution is being made for a value of one hundred ten million twenty thousand eight hundred twenty-six United States dollars (USD 110,020,826.-) out of which twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) are affected to the share capital of the Company, the exceeding amount of one hundred ten million eight hundred twenty-six United States dollars (USD 110,000,826.-) to be accounted for as a share premium.

Proof of the ownership and the value of such assets and liabilities has been given to the undersigned notary by a balance sheet of U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. as per the date hereof.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. that:

- all assets and liabilities of U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. are shown on the attached certified balance sheet as of the date hereof;

- based on generally accepted accountancy principles the net worth of U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. per attached balance sheet as of the date hereof is estimated to be one hundred ten million twenty thousand eight hundred twenty-six United States dollars (USD 110,020,826.-);

- no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. exist;

- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to U.A.I. (LUXEMBOURG) III S.à r.l. will be accomplished by U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l.

Such certificate and such balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company decides to decrease the subscribed share capital of the Company by twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) by cancellation of four hundred (400) shares issued upon the Company's incorporation so that the share capital of the Company is set at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) divided into four hundred (400) shares of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

As a consequence of the above capital reduction, the amount of twenty United States dollars (USD 20,000.-) will be transferred to a share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5.1. of the articles of association of the Company remains unchanged and has the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by four hundred (400) shares in registered form with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company decides to amend article 10 of the articles of association as follows:

«**Art. 10. Representation**

The Company shall be bound towards third parties (i) for transactions having a value of less than EUR 10,000.- per transaction, by the single signature of any manager of the Company, (ii) for transactions having a value in excess of EUR 10,000.- per transaction, by the joint signature of any two managers of the Company, or (iii) by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 10,000.-.

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring all the assets and liabilities from U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971 which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 janvier 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. est l'associé unique de U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 23 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

- le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à un montant de quarante mille dollars des Etats-Unis (USD 40.000,-) par l'émission de quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble de ses actifs et passifs. Cet apport est fait pour une valeur de cent dix millions vingt mille huit cent vingt-six dollars des Etats-Unis (USD 110.020.826,-), dont vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sont crédités au compte capital de la Société et l'excédent de cent dix millions huit cent vingt-six dollars des Etats-Unis (USD 110.000.826,-) est comptabilisé en tant que prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de ses actifs et passifs a été donnée au notaire instrumentant par un bilan intermédiaire de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. daté de ce jour.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. en date de ce jour que:

- tous les actifs et passifs de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. sont repris au bilan intermédiaire, ci-annexé, daté de ce jour;

- sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l. selon le bilan intérimaire daté de ce jour est évaluée à cent dix millions vingt mille huit cent vingt-six dollars des Etats-Unis (USD 110.020.826,-);

- il n'existe aucune empêchement, ni légal ni contractuel, pour effectuer le transfert de ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l.;

- toutes les formalités pour le transfert juridique de tous ses actifs et passifs à U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l. ont été accomplies par U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l.

Ledit certificat et le bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) par l'annulation de quatre cents (400) parts sociales émises lors de la constitution de la Société pour ainsi fixer le capital social de la Société à un montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) représenté par quatre cents (400) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-).

En conséquence de la réduction de capital ci-dessus, la somme de vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) sera transférée à un compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 5.1. des statuts de la Société reste inchangé et a la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-), représenté par quatre cents (400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article dix des statuts comme suit:

«**Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) pour les transactions n'excédant pas EUR 10.000,- par transaction, par la seule signature de tout gérant, (ii) pour les transactions excédant EUR 10.000,- par transaction, par la signature conjointe de deux gérants, ou (iii) par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 10.000,-.

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans la Société détenant tout l'actif et tout le passif de U.A.I. (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., une société de droit de Luxembourg, Etat-membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 février 2004, vol. 430, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2004.

H. Hellinckx.

(020154.3/242/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

U.A.I. (LUXEMBOURG) III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 105.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 février 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020156.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

L.B.E., LOISIR & BIEN ETRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Siège social: L-4873 Lamadeleine, 84, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 95.772.

L'an deux mille cinq, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Olivier Grandidier, gérant de société, né à Metz (France), le 22 mai 1963, demeurant à F-57690 Elvange, 3, Impasse de la Petite Pierre (France).

2.- Monsieur Luc Duhaut, responsable commerce immobilier, né à Nancy (France), le 7 avril 1959, demeurant à L-5693 Elvange, 29, Cité Waertzgaertchen (Luxembourg).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher (Luxembourg),

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LOISIR & BIEN ETRE, S.à r.l., en abrégé L.B.E., S.à r.l., avec siège social à L-8030 Strassen, 112, rue du Kiem, R.C.S. Luxembourg section B numéro 95.772, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 septembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1.067 du 14 octobre 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 860 du 21 août 2004.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social est transféré de L-8030 Strassen, 112, rue du Kiem, à L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Lamadelaine.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 février 2005, vol. 530, fol. 73, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mars 2005.

J. Seckler.

(019875.3/231/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

FONDEX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.402.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 14 février 2005

1) Les mandats des administrateurs Maître Albert Wildgen, Maître Pierre Metzler et Maître François Brouxel sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019142.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2005.

CAPET S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 47.402.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
de la société CAPET S.A. qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- de coopter Madame Delphine Goergen à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Marcel Krier, administrateur démissionnaire, dont la nomination définitive au poste d'administrateur de la société sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2005.
- de coopter Monsieur Grégory Guissard à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Patrick Haller, administrateur démissionnaire, dont la nomination définitive au poste d'administrateur de la société sera soumise à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires en 2005.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2005, réf. LSO-BC00032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(018467.4/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 101.234.

In the year two thousand five, on this twenty-fourth of January.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HUBBELL CAYMAN LIMITED, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at the offices of Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Zephyr House, 122, Mary Street, P.O. Box 709 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,
duly represented by Mr. Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, granted on January 7, 2005,
acting as shareholder of the Company

and

HUBBELL GIBRALTAR LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar;
duly represented by Mr. Laurent Fisch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, granted on January 7, 2005,
acting as shareholder of the Company.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

HUBBELL CAYMAN LIMITED and HUBBELL GIBRALTAR LIMITED are sole shareholders of HUBBELL LUXEMBOURG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, on the 27th of May 2004 (the Company), published in the Mémorial, Recueil C, number 812 of August 7, 2004. The Articles of Incorporation have been amended by two deeds of Maître Joseph Elvinger in replacement of Maître Henri Hellinckx, 2nd of August 2004, published in the Mémorial, Recueil C, number 1112 of November 4, 2005 and number 1154 of November 15, 2004.

Such appearing parties, represented as hereabove stated, have requested the notary to enact the following resolutions of HUBBELL CAYMAN LIMITED and HUBBELL GIBRALTAR LIMITED as shareholders of the Company.

First resolution

The Extraordinary General Meeting decides to cancel the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting decides to convert the share capital into US Dollars based on the exchange rate CAD/USD on May 27, 2004 (the date of incorporation), being 1.- CAD=0.7639 USD, such conversion to take effect on May 27, 2004.

In consequence, the share capital is set at 795,219.90 US dollars (seven hundred and ninety-five thousand two hundred and nineteen point ninety USD) represented by ten thousand four hundred ten (10,410) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Extraordinary General Meeting decides to fix the new nominal value of the shares at 76.39 US dollars (seventy-six point thirty-nine USD) per share.

Fourth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Articles 5 and 6 of the Articles of Association. Consequently, Article 5 and 6 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

«Art. 5. The Share capital is set at seven hundred ninety five thousand two hundred nineteen USD and ninety cents (795,219.90 USD) represented by nine thousand three hundred ten (9,310) Class A Ordinary Shares and one thousand one hundred (1,100) Class B Preference Shares, with a par value of seventy six USD and thirty nine cents (USD 76.39) each. If the Company has issued any instruments under registered form and transferable according to certain terms and conditions resolved upon by the Shareholders («Preferred Equity Certificates» or «PECs»), one or more shares of the Company may validly be transferred only together with a proportionate number of PECs outstanding.

Art. 6. The voting powers, preferences and relative, participating, optional or other special rights, and the qualifications, limitations or restrictions of the classes of Shares of the Company are as follows:

1. Distributions.

In the context of the Articles of Association of the Company, the following expressions are defined as follows:

Articles of Association	The articles of association of the Company as amended from time to time.
Available Distribution Surplus	Net Distribution Surplus available to the Shareholders after a Liquidation of the Company.
Available Dividend	Net annual profits of the Company, if any, available to the Shareholders according to section 21 of the Articles of Association.
Class A Ordinary Share(s)	Share(s) entitled to an Ordinary Dividend and an Ordinary Liquidation Surplus.
Class A Ordinary Shareholder(s)	Holders of Class A Ordinary Share(s).
Class B Preference Share(s)	Share(s) entitled to a Preferred Cumulative Dividend, a Preference Dividend and/or a Preference Liquidation Surplus.
Class B Preference Shareholder(s)	Holders of Class B Preference Share(s).
Dividend Distribution	Total amount paid as Ordinary Dividend and as Preference Dividend.
Final Available Dividend	Available Dividend, if any, remaining after payment of the Preferred Cumulative Dividend and the Preference Dividend to Class B Preference Shareholder(s).
Issue Premium	USD 3,982.50 (three thousand nine hundred eighty two USD and fifty cents) per Class B Preference Share.
Liquidation	Any voluntary or involuntary dissolution, liquidation or winding-up of the Company.
Liquidation Distribution	Total amount paid as Ordinary Liquidation Surplus and as Preference Liquidation Surplus.
Nominal Value of Share(s)	USD 76.39 (seventy six USD and thirty nine cents) per Share.
Ordinary Dividend	Payment to Class A Ordinary Shareholder(s) on Available Dividend once Preferred Cumulative Dividend and Preference Dividend have been paid to Class B Preference Shareholder(s).
Ordinary Liquidation Surplus	Payment to Class A Ordinary Shareholder(s) on Available Distribution Surplus once Preference Liquidation Surplus has been paid to Class B Preference Shareholder(s).
Preference Dividend	Second preference payment on Remaining Available Dividend to Class B Preference Shareholder(s).
Preference Liquidation Surplus	First preference payment on Available Liquidation Surplus to Class B Preference Shareholder(s).
Preferred Cumulative Dividend	First preference payment on Available Dividend to Class B Preference Shareholder(s) amounting to 2.00% per annum of the Total Subscription Value of Shares held by such Shareholder(s), such right being carried forward indefinitely to subsequent year(s) in the absence of, or insufficiency of, Dividend Distribution decided by the Company.
Preferred Equity Certificate(s) or PEC(s)	Instruments issued by the Company under registered form and transferable according to the Terms and Conditions approved by the Shareholders.
Remaining Available Dividend	Available Dividend, if any, remaining after payment of the Preferred Cumulative Dividend to Class B Preference Shareholder(s).
Share(s):	Any Share(s) («part(s) sociale(s)») issued by the Company including Class A Ordinary Share(s) and Class B Preference Share(s). If the Company has issued PECs, one or several Shares can only be validly transferred together with a proportionate number of PECs outstanding.
Subscription Value	Sum of Nominal Value of Share(s) and the Subscription Value Class A Ordinary Share(s) and the Subscription Value Class B Preference Share(s).

Subscription Value Class A Ordinary Share(s)	Sum of Nominal Value of Class A Ordinary Shares and the subscription value of any PECs converted to Class A Ordinary Shares.
Subscription Value Class B Preference Share(s)	Sum of Nominal Value of Class B Preference Share(s) and the Issue Premium paid for Class B Preference Share(s).
Total Issue Premium	Total amount of Issue Premiums paid to the Company for Class B Preference Share(s).
Total Nominal Share Capital	Aggregate subscribed and paid in Share capital of the Company as set out under section 5 of the Articles of Association.
Total Subscription Value	Aggregate Subscription Value of all Shares of the Company.

Any Issue Premium remains attached to Class B Preference Shares. Class A Ordinary Shareholders shall not claim any right or interest into any Issue Premium.

Any Issue Premium may only be reimbursed to Class B Preference Shareholder(s) following and in compliance with legal provisions governing the reduction of the share capital of the Company.

The Available Dividend, if any, shall be allotted by preference to Class B Preference Shareholder(s) in the form of a Preferred Cumulative Dividend amounting to 2.00% of the Subscription Value Class B Preference Share(s):

Preferred Cumulative Dividend = Subscription Value Class B Preference Share(s) x 2.00%

The Remaining Available Dividend shall then be allotted to Class B Preference

Shareholder(s) in the form of a Preference Dividend up to an amount of:

Preference Dividend = Remaining Available Dividend x (Subscription Value Class B Preference Share(s) / Total Subscription Value)

The Final Available Dividend shall finally be allotted to Class A Ordinary Shareholder(s) in the form of an Ordinary Dividend.

Ordinary Dividend = Final Available Dividend

Any amounts distributable to the holders of a class of Shares will be distributed on a parity, Share for Share, among that class of Shareholders.

2. Voting Rights. Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

3. Liquidation Rights. In the event of a Liquidation after payment of all debts and liabilities of the Company, the Available Distribution Surplus, if any, shall be allotted to Class B Preference Shareholder(s) in the form of a Preference Liquidation Surplus to be determined as follows:

Preference Liquidation Surplus = Available Distribution Surplus x (Subscription Value Class B Preference Share(s) / Total Subscription Value)

The remainder of the Available Distribution Surplus shall thereafter be allotted to Class A Ordinary Shareholder(s) in the form of an Ordinary Liquidation Surplus.:

Ordinary Liquidation Surplus = Available Distribution Surplus - Preference Liquidation Surplus

Any such amounts distributable to the holders of a class of Shares will be distributed on a parity, Share for Share, among that class of Shareholders.»

There being no further business to be discussed, the meeting is terminated.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 1,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

HUBBELL CAYMAN LIMITED, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, avec siège social à Charles Adams, Ritchie & Duckworth, Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709 GT, George Town, Grand Cayman, Cayma Islands, British West Indies,

ici représentée par Monsieur Laurent Fisch, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 janvier 2005,

agissant en sa qualité d'associée de la Société

et

HUBBELL GIBRALTAR LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar, avec siège social à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar; ici représentée par Monsieur Laurent Fisch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 7 janvier 2005, agissant en sa qualité d'associée de la Société.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

HUBBELL CAYMAN LIMITED et HUBBELL GIBRALTAR LIMITED sont associés de HUBBELL LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 27 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 812 du 7 août 2004 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant deux actes reçus par Maître Joseph Elvinger, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en date du 2 août 2004, publiés au Mémorial, Recueil C, numéro 1112 du 4 novembre 2004 et numéro 1154 du 15 novembre 2004.

Ensuite les comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes de HUBBELL CAYMAN LIMITED et de HUBBELL GIBRALTAR LIMITED en leur qualité d'associées de la Société:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de dollar canadien en US dollar sur base du cours de change CAD/USD du 27 mai 2004 (date de constitution de la Société), à savoir 1.- CAD=0.7639 USD. Cette conversion prend effet le 27 mai 2004.

Le capital social est ainsi fixé à 795.219,90 USD (sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent dix-neuf USD et quatre-vingt-dix cents) représenté par 10.410 (dix mille quatre cent dix) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer une nouvelle valeur nominale des actions à 76,39 USD (soixante-seize US dollars et trente-neuf cents) par part sociale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles cinq et six des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt quinze mille deux cent dix-neuf USD et quatre-vingt-dix cents (USD 795.219,90) représenté par neuf mille trois cent dix (9.310) parts sociales ordinaires de catégorie A et mille cent (1.100) parts sociales privilégiées de catégorie B d'une valeur nominale de soixante-seize USD et trente neuf cents (USD 76,39) chacune. Si la Société a émis des instruments sous forme nominative et cessibles selon les conditions et modalités déterminées par les associés («Preferred Equity Certificates» ou «PECs»), une ou plusieurs parts de la Société ne peuvent être transmises valablement qu'ensemble avec un nombre proportionnel de PECs non échus.

Art. 6. Les droits de vote, de préférence et droits y relatifs, les droits de participation, optionnels ou autres droits, et les qualifications, limitations, restrictions des classes de Parts Sociales de la Société, sont les suivants:

1. Répartition des bénéfices.

Dans le cadre des statuts, les termes suivants sont ainsi définis:

Statuts	Les statuts de la Société tel que modifiés de temps en temps.
Bonus de Liquidation Disponible	Bonus de liquidation net disponible pour les Associés après une Liquidation de la Société.
Dividende disponible	Bénéfice net annuel de la Société, le cas échéant, disponible pour les Associés conformément aux stipulations de l'Article 21 des Statuts.
Part(s) ordinaire(s) de Classe A	Part(s) donnant droit à un Dividende Ordinaire et à un Bonus de Liquidation Ordinaire.
Associé(s) de Classe A	Titulaires de Part(s) Ordinaire(s) de Classe A.
Part(s) ordinaire(s) de Classe B	Part(s) donnant droit à un Dividende Cumulatif Préférentiel, un Dividende Préférentiel et/ou un Bonus de Liquidation Préférentiel.
Associé(s) de Classe B	Titulaires de Part(s) Préférentielle(s) de Classe B.
Distribution de Dividende	Montant total payé en tant que Dividende Ordinaire et Dividende Préférentiel.
Dividende Final Disponible	Dividende Disponible, le cas échéant, restant après paiement du Dividende Préférentiel Cumulatif et le Dividende Préférentiel aux Associés de Classe B.
Prime d'émission	USD 3.982,50 (trois mille neuf cent quatre-vingt deux USD et cinquante cents) par Part Préférentielle de Classe B.
Liquidation	Toute dissolution ou liquidation volontaire ou involontaire de la Société.
Distribution de Bonus de Liquidation	Montant total payé en tant que Bonus de Liquidation Ordinaire et Bonus de Liquidation Préférentiel.
Valeur Nominale des Parts	USD 76,39 (soixante-seize USD et trente neuf cents) par Part.
Dividende Ordinaire	Paiement aux Associés Ordinaires de Classe A sur les Dividendes Disponibles une fois payés les Dividendes Préférentiels Cumulatifs et les Dividendes Préférentiels aux Associés de Classe B.
Bonus de Liquidation Ordinaire	Paiement aux Associés Ordinaires de Classe A sur le Bonus de Liquidation Disponible une fois payé le Bonus de Liquidation Préférentiel aux Associés de Classe B.
Dividende Préférentiel	Second paiement préférentiel sur le Dividende Disponible Restant aux Associés de Classe B.
Bonus de Liquidation Préférentiel	Premier paiement préférentiel sur le Bonus de Liquidation Disponible aux Associés de Classe B.

Dividende Préférentiel Cumulatif	Premier paiement préférentiel sur le Dividende Disponible aux Associés de Classe B se chiffrant à 2,00% par an de la Valeur Totale de Souscription des Parts détenues par eux, ce droit étant reporté indéfiniment en l'absence ou insuffisance de Distribution de Dividende décidée par la Société.
Preferred Equity Certificate(s) ou PEC(s)	Valeurs émises par la Société sous forme nominative ou au porteur et cessibles suivant les Conditions Générales approuvées par les Associés.
Dividende Disponible Restant	Dividende Disponible, le cas échéant, restant après paiement du Dividende Préférentiel Cumulatif aux Associés de Classe B.
Part(s)	Toute part sociale émise par la Société y compris toute Part Ordinaire de Classe A et toute Part Préférentielle de Classe B. Si la Société a émis des PECs, une ou plusieurs Parts Ordinaires de Classe A ne peuvent être valablement cédées qu'ensemble avec un nombre proportionnel de PECs non échus.
Valeur de Souscription	Somme de la Valeur Nominale des Parts et Valeur de Souscription des Parts Ordinaires de Classe A et Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B.
Valeur de Souscription des Parts Ordinaires de Classe A	Somme de la Valeur Nominale des Parts Ordinaires de Classe A et de la valeur de souscription de tous PECs convertis en Parts Ordinaires de Classe A.
Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B	Somme de la Valeur Nominale des Parts préférentielles de Classe B et de la Prime d'émission payée pour les Parts préférentielles de Classe B.
Prime d'émission totale	Montant total des Primes d'émission payées à la Société pour des Parts Préférentielles de Classe B.
Capital Social Nominal Total	Capital social total souscrit et libéré de la société tel que stipulé à l'article 5 des Statuts.
Valeur Totale de Souscription	Valeur de souscription totale de l'ensemble des Parts de la Société.

Toute Prime d'émission reste attachée aux Parts Préférentielles de Classe B. Les Parts Ordinaires de Classe A ne sauraient réclamer un quelconque droit sur une Prime d'émission.

Les Primes d'émission ne peuvent être remboursée qu'aux seuls Associé(s) de Classe B, le tout dans le respect des dispositions légales relatives aux réductions du capital social de la Société.

Le Dividende Disponible, le cas échéant, sera attribué par préférence aux Associés de Classe B sous la forme d'un Dividende Préférentiel Cumulatif se montant à 2,00% (deux pour cent) de la Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B:

Dividende Préférentiel Cumulatif = Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B x 2,00%

Le Dividende Disponible Restant sera alors attribué aux Associés de Classe B sous la forme d'un Dividende Préférentiel jusqu'à un montant de:

Dividende Préférentiel = Dividende Disponible Restant x (Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B / Valeur Totale de Souscription)

Le Dividende Final Disponible sera attribué aux Associés de Classe A sous la forme d'un Dividende Ordinaire:

Dividende Ordinaire = Dividende Final Disponible

Toutes les sommes ainsi distribuables aux porteurs de toute classe de Parts Sociales seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, parmi les associés au sein de chaque classe

2. Droits de vote. Chaque Part Sociale habilitera son porteur à émettre un vote en toutes matières sur lesquelles les Associés sont habilités à voter.

3. Droits de liquidation. En cas de Liquidation de la Société et après apurement de toutes les dettes et obligations financières de la Société, le Bonus de Liquidation Disponible, le cas échéant, sera attribué aux Associés de Classe B sous la forme d'un Bonus de Liquidation Préférentiel déterminé comme suit

Bonus de Liquidation Préférentiel = Bonus de Liquidation Disponible x (Valeur de Souscription des Parts Préférentielles de Classe B / Valeur Totale de Souscription)

Le restant du Bonus de Liquidation Disponible sera attribué aux Associés de Classe A sous la forme d'un Bonus de Liquidation Ordinaire:

Bonus de Liquidation Ordinaire = Bonus de Liquidation Disponible - Bonus de Liquidation Préférentiel

Toutes les sommes ainsi distribuables aux porteurs de toute classe de Parts Sociales seront répartis au pair, Part Sociale par Part Sociale, parmi les classes d'associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Fisch, H. Hellinckx.

30092

Enregistré à Mersch, le 3 février 2005, vol. 430, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005

H. Hellinckx.

(020102.3/242/290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

HUBBELL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 101.234.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 mars 2005.

H. Hellinckx

Notaire

(020106.3/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

CODESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 104.435.

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Carlo Giorgetti, ingénieur, né à Luxembourg, le 14 août 1941, demeurant à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper,

ici représenté par Monsieur Georgios Karageorgos, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Monsieur Georgios Karageorgos, employé privé, né à Rahoula, (Grèce), le 14 mars 1960, demeurant à L-3376 Leudelange, 15, Domaine Op Hals.

3. Monsieur Laurent Keser, employé privé, né à Arlon, (Belgique), le 19 janvier 1971, demeurant à B-6790 Aubange, 5a, rue Guillin, (Belgique).

4. Monsieur Marc Danis, employé privé, né à Namur, (Belgique), le 3 septembre 1965, demeurant à F-57935 Luttange, 29, rue de la Forêt, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CODESS S.à r.l., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 104.435), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social, de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (Premier alinéa).** La société a pour objet la coordination de chantier, le dessin et la coordination des chantiers.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent trente euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. Karageorgos, L. Keser, M. Danis, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 février 2005, vol. 530, fol. 86, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 février 2005.

J. Seckler.

(019913.3/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1014 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

H. Walter

Le gérant

(017470.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

INTERNATIONAL MEDIA PRODUCTIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1014 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 24.434.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2005.

H. Walter

Le gérant

(017472.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

**PARQUE D. PEDRO 1 B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. DOM PEDRO I B.V.).**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.463.

In the year two thousand and five, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., a société à responsabilité limitée, having its principal establishment at 46A, Avenue J.-F. Kennedy, registered with the Luxembourg Company Register under the number B 104.462, hereby represented by Jean Ernest Bodoni, director, residing in Luxembourg, in his capacity as manager of SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V. and as proxy of Ana Maria Guedes de Oliveira, manager of SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., by virtue of a proxy given in Maia (Portugal) on 14 February 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, declares that it is the sole actual shareholder of DOM PEDRO I B.V., a société à responsabilité limitée, having its principal establishment at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (the «Company»), registered with the Luxembourg Company Register under number B 104.463, incorporated by deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 30 November 2004, in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

The appearing party, represented as stated hereabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change of the name of the Company from DOM PEDRO I B.V. to PARQUE D. PEDRO 1 B.V.
2. Amendment of article 1(1) of the Articles of Association of the Company, so as to reflect the resolution taken under item 1 hereabove;

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from DOM PEDRO I B.V. to PARQUE D. PEDRO 1 B.V.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 1(1) of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

«**Art. 1.** 1. The name of the Company is PARQUE D. PEDRO 1 B.V.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 950.- EUR.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt quatre février.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., une société à responsabilité limitée, ayant son principal établissement au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.462, ici représentée par Jean Ernest Bodoni, directeur, demeurant à Luxembourg, en sa qualité de gérant de SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V. et de mandataire de Ana Maria Guedes de Oliveira, gérant de SONAE IMOBILIARIA BRASIL B.V., en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Maia (Portugal), le 14 février 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent acte ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, déclare qu'elle est le seul et unique associé de DOM PEDRO I B.V., société à responsabilité limitée ayant son principal établissement au 46 A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (la «Société»), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.463, constituée suivant acte passé par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 30 novembre 2004, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont à ce jour pas été modifiés.

La comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société de DOM PEDRO I B.V. en PARQUE D. PEDRO 1 B.V.
2. Modification de l'article 1^{er}(1) des Statuts de la Société, de sorte à refléter la résolution prise ci-dessus.

Sur ce, la comparante, représentée comme mentionnée ci-dessus, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la Société de DOM PEDRO I B.V. en PARQUE D. PEDRO 1 B.V.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er}(1) des Statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** 1. La société est dénommée PARQUE D. PEDRO 1 B.V.»

Plus rien ne figurant l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. E. Bodoni, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2005, vol. 904, fol. 97, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2005.

B. Moutrier.

(020069.3/272/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

**PARQUE D. PEDRO 1 B.V., Société à responsabilité limitée,
(anc. DOM PEDRO I B.V.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 104.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2005.

B. Moutrier.

(020070.3/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

BIG TIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 14, Millewé.
R. C. Luxembourg B 100.866.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIG TIME S.A., ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 14, Millewé, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.866, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 748 du 21 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 100.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000,- à EUR 200.000,- par l'émission de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation partielle de l'actionnaire, Monsieur Bas Schagen, administrateur de sociétés, né le 4 janvier 1965 à Luxembourg, demeurant à L-7433 Grevenknapf, 6, Um Riesenhauff, à son droit de souscription préférentiel.

3. Souscription de 75 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire, la société anonyme AGILITAS S.A., R.C.S. Luxembourg B 96.302, avec siège à L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 75.000,-.

4. Souscription de 25 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune par l'actionnaire, Monsieur Bas Schagen, prénommé, et libération intégrale desdites actions par versement en espèces de EUR 25.000,-.

5. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,-), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux cent mille euros (EUR 200.000,-), par rémission de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

l'actionnaire, Monsieur Bas Schagen, pré-nommé, ayant renoncé partiellement à son droit de souscription préférentiel, les cent (100) actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- soixante-quinze (75) actions nouvelles par la société anonyme AGILITAS S.A., R.C.S. Luxembourg B 96.302, avec siège à L-9255 Diekirch, 12, place de la Libération, et libérées intégralement par versement en espèces de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-);

- vingt-cinq (25) actions nouvelles par Monsieur Bas Schagen, administrateur de sociétés, né le 4 janvier 1965 à Luxembourg, demeurant à L-7433 Grevenknapp, 6, Um Riesenhaff, et libérées intégralement par versement en espèces de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

La somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société BIG TIME S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, A. Thill, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2005, vol. 530, fol. 75, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mars 2005.

J. Seckler.

(019912.3/231/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2005.

SCHELY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue de Thermes.

R. C. Luxembourg B 78.020.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Signature.

(017617.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

SCHELY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8266 Mamer, 25, rue de Thermes.

R. C. Luxembourg B 78.020.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2005, réf. LSO-BB05406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2005.

Signature.

(017619.3/1218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2005.
